

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2014 À 14 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – salle 225 - STRASBOURG

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Eric KLÉTHI, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Yves BUR, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL

20-2014 Mise en compatibilité du PLU de Geispolsheim

Description de la demande

Le Service prospective et planification territoriale de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier de mise en compatibilité du PLU de Geispolsheim avec le projet de modifications de lignes 63 Kv Benfeld-Graffenstaden et Erstein-Graffenstaden dans le cadre du projet de liaison routière A35 à rocade Sud de Strasbourg.

Dans le cadre de la réalisation du projet de jonction entre la liaison routière A35 et rocade Sud de Strasbourg, il est nécessaire de déplacer des pylônes.

La mise en compatibilité porte sur le règlement de la zone UX (art.2, art.6, art 7, art 10), sur le règlement de la zone N (art.6, art 7, art 10, art. 13) et sur les plans de zonage n°4 du 1/2000^{ème} et n°6 au 1/5000^{ème}

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard des orientations du SCOTERS, le projet de mise en compatibilité du PLU de Geispolsheim avec le projet de modifications de lignes 63 Kv Benfeld-Graffenstaden et Erstein-Graffenstaden dans le cadre du projet de liaison routière A35 à rocade Sud de Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le - 1 DEC. 2014

La publication le - 1 DEC. 2014

Strasbourg, le - 1 DEC. 2014


Le Président
Jacques BIGOT